

30 juin 2016

38^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA Genève, Suisse

28-30 juin 2016

Décisions

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects des travaux de l'ONUSIDA sont guidés par les principes directeurs suivants et donc :

- Alignés sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondés sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection à VIH;
- Fondés sur les droits humains et l'égalité des sexes ;
- Fondés sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles;
- Promoteurs de ripostes complètes au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et l'appui; et
- Fondés sur le principe de non-discrimination ;

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Adopte l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la trente-septième réunion

2. *Adopte* le rapport de la 37^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif

3. Prend note du rapport du Directeur exécutif ;

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport de la Présidence du Comité des Organismes Coparrainants (COC)

4. *Prend note* du rapport de la Présidence du Comité des Organismes Coparrainants ;

Point 1.5 de l'ordre du jour : Rapport du représentant des ONG

- 5.1 *Prend note* du rapport ;
- 5.2 Exhorte l'ONUSIDA et les autres partenaires à continuer de fournir des fonds et une assistance technique pour renforcer la société civile et les capacités au niveau communautaire conformément à l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 :

Point 3 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 37^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme

- 6.1 *Prend note* du rapport de synthèse du Conseil de Coordination du Programme sur « La responsabilité partagée et la solidarité mondiale » ;
- 6.2 Reconnaît que :
 - a. L'accélération de la riposte nécessite d'agir plus vite et de manière ciblée, de concentrer les ressources dès la phase initiale et d'adopter des modes de prestation de services innovants, et qu'il est donc crucial d'assurer un soutien international et un soutien national accru continus afin de concrétiser les ambitieux objectifs d'accélération d'ici à 2020 pour mettre fin à l'épidémie de sida à l'horizon 2030;
 - b. Compte tenu de la participation significative et mesurable à la riposte au sida des organisations de la société civile et des personnes vivant avec le VIH, il est important de continuer à investir et à soutenir la société civile, notamment les réseaux de personnes vivant avec le VIH, pour renforcer leur rôle essentiel dans l'accélération de la riposte au sida;
- 6.3 Encourage les États membres à :
 - a. Adopter des approches adaptées pour les investissements dans la riposte au sida en coopération avec les partenaires au développement, les organisations de la société civile et le secteur privé, fondées sur les valeurs d'équité et de justice, guidées par les principes énoncés dans l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment des responsabilités communes mais différenciées, une solidarité mondiale et une responsabilité partagée, et par les engagements régionaux comme la Feuille de route de l'Union africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme ;

- Baser l'affectation des ressources sur des données de qualité et plus précises et continuer à renforcer les systèmes d'information afin d'éliminer les inefficacités et réaffecter les ressources existantes selon une approche fondée sur les populations et les zones géographiques ; et
- c. Accélérer les actions concernant la mobilisation de ressources, les gains d'efficacité, la couverture sanitaire universelle et la protection sociale, les ressources humaines pour la santé, les transferts de technologies et le renforcement des capacités pour combler le déficit de financement actuel et contrôler l'épidémie;

6.4 Demande au Programme commun:

- a. D'aider les États membres et les organisations de la société civile et les autres partenaires à coordonner les discussions sur le financement de la lutte contre le VIH et la planification de la transition en vue de ripostes au VIH durables sur le plan programmatique et financier;
- b. D'aider encore les États membres et les organisations de la société civile à maximiser l'utilisation des ressources disponibles et d'étudier et de mettre en œuvre des options de financement innovantes ;
- c. D'aider les pays à renforcer les systèmes de santé qui associent le secteur public, le secteur privé et les communautés locales à la riposte, et à étudier des modes de prestation de services innovants ; et
- d. D'aider les pays à identifier des possibilités pour améliorer et/ou maintenir l'approvisionnement en médicaments antirétroviraux et en autres produits de santé liés au VIH ;

Point 4 de l'ordre du jour : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF)

4.1 Rapport sur les performances

- 7.1 Prend note du rapport de suivi des performances et des efforts continus pour rationaliser et renforcer l'établissement des rapports, conformément aux décisions du Conseil de Coordination du Programme, et sur la base de l'expérience et du retour d'information sur les rapports ;
- 7.2 Attend avec intérêt la rationalisation des rapports de suivi des performances fondés sur une structure plus simple, moins de produits et de meilleurs indicateurs au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2016-2021 ;
- 7.3 Encourage le renforcement accru des rapports sur les performances avec une évaluation et une validation indépendantes ;

7.4 Appelle instamment tous les intéressés à contribuer aux efforts destinés à renforcer les rapports sur les performances et à utiliser les rapports annuels de suivi des performances ONUSIDA pour répondre à leurs besoins en matière de rapports ;

4.2 Rapport financier

- 7.5 Accepte le rapport financier et les comptes audités de l'année close le 31 décembre 2015 ;
- 7.6 Prend note de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2016-2017 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 mars 2016, y compris la reconstitution du Fonds pour la rénovation des bâtiments :
- 7.7 Encourage les gouvernements donateurs à effectuer des contributions pluriannuelles et à verser dès que possible leur contribution au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités ; et
- 7.8 Demande au Secrétariat de l'ONUSIDA de continuer à surveiller le solde des fonds de l'UBRAF afin de l'augmenter pour qu'il se situe entre les montants minimal et maximal établis par le Conseil de Coordination du Programme ;

Mobilisation des ressources

- 7.9 Compte tenu de la décision 6.2 de la 37^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme qui approuvait l'UBRAF 2016-2017, et reconnaissant le déficit financier sans précédent et inattendu du fait de la diminution des contributions versées par les gouvernements donateurs ainsi que des fluctuations monétaires, parmi d'autres, auquel le Programme commun est actuellement confronté, reconnaît l'urgente nécessité pour le Conseil de Coordination du Programme de soutenir et d'orienter le Programme commun pour lui permettre de garantir la prestation continue des fonctions essentielles ;
- 7.10 Reconnaît l'impact de la situation actuelle sur notre objectif commun visant à mettre fin au sida en tant qu'épidémie d'ici à 2030 comme le précise l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 et sur les répercussions déjà observées eu égard à la capacité du Programme commun à fournir un appui aux niveaux des régions et des pays ;
- 7.11 Réaffirme son plein appui à l'ONUSIDA et le caractère unique et novateur du Programme commun, qui a été un élément clé pour obtenir des résultats sans précédent dans la riposte au sida et a promu la coordination et la cohérence à travers les Nations Unies sur une question transversale capitale, notamment la fourniture d'une assistance technique cruciale afin d'améliorer l'efficacité des investissements nationaux et mondiaux pour le VIH;
- 7.12 Reconnaît l'urgence de la situation financière actuelle de l'ONUSIDA et réaffirme la responsabilité partagée de trouver des solutions tant à court terme qu'à moyen

terme pour éviter les conséquences négatives sur la mise en œuvre de la Stratégie ONUSIDA 2016-2021 pour l'accélération et de la Déclaration politique de 2016 sur le VIH et le sida : accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, notamment la prestation au niveau des pays ;

- 7.13 Demande instamment à tous les États membres et autres partenaires du financement d'apporter leur appui à l'ONUSIDA, tout en reconnaissant le rôle crucial joué par les ressources nationales ;
- 7.14 Demande instamment aux pays donateurs de maintenir et, dans la mesure du possible, d'accroître leurs contributions à l'ONUSIDA, en particulier en finançant le budget de base, dans le contexte de leurs investissements globaux pour la lutte contre l'épidémie ;
- 7.15 Reconnaît le partenariat solide entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial et l'assistance technique cruciale qu'apporte l'ONUSIDA pour maximiser l'impact des subventions du Fonds mondial, encourage fortement l'ONUSIDA à s'engager auprès du Fonds mondial pour étudier diverses options grâce auxquelles l'ONUSIDA pourrait bénéficier davantage de ses relations avec le Fonds mondial, et à soumettre un rapport sur ce point à la 39^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme ;
- 7.16 Souligne la contribution directe des travaux du Programme commun à l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 au sens large et à cet égard encourage le Programme commun à renforcer sa communication sur l'impact de ses travaux sur l'épidémie et au-delà :
- 7.17 Demande instamment à l'ONUSIDA de générer des ressources supplémentaires, notamment au niveau des pays, qui seront pleinement prises en compte, à l'appui de la mise en œuvre de l'UBRAF, notamment en provenance de donateurs non traditionnels, des contributions en nature, du secteur privé, des fondations privées et de dispositifs de financement innovants ;

Attribution des ressources pour 2017

- 7.18 Rappelant la situation financière extraordinaire de l'ONUSIDA et le besoin crucial de trouver des solutions pour protéger les compétences essentielles du Programme commun au cours de l'exercice biennal actuel, décide que si les déficits budgétaires de 2016 devaient persister en 2017, demande que le Directeur exécutif, à titre exceptionnel, fonde l'attribution des ressources en 2017 sur les critères suivants :
 - a. La décision 6.8 de la 37^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, qui demandait instamment que le Secrétariat dispose d'un budget suffisant et encourageait les Coparrainants à renforcer leur propre action en faveur de la mobilisation de ressources à l'appui du Programme commun ;

- b. La somme fournie aux Coparrainants devrait se monter à un seuil minimal de 15% des fonds mobilisés au titre de l'UBRAF, avec une garantie d'au moins US\$ 1,5 million à chaque Coparrainant.
- c. Au-dessus de ce seuil minimal, des fonds seront fournis aux Coparrainants en tenant compte de ceux d'entre eux qui représentent une part élevée des dépenses pour le VIH comptabilisées par le Programme commun et qui risquent le plus de ne pouvoir maintenir des fonctions de base essentielles, ce qui devrait avoir un effet négatif disproportionné sur la capacité du Programme commun à mettre en œuvre la Stratégie 2016-2021;
- 7.19 Demande que le Directeur exécutif soumette un rapport à la 39^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme sur la manière dont ces critères ont été appliqués à l'appui d'une approche différenciée du financement des Coparrainants pour 2017;
- 7.20 Demande à l'ONUSIDA de procéder à une analyse sur la manière dont le déficit budgétaire de 2016 et les projections pour 2017 affecteront la mise en œuvre de la Stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021, et d'élaborer des scénarios de financement et de soumettre un rapport sur les conclusions à tous les membres du Conseil de Coordination du Programme et à tous les États membres par l'intermédiaire du Bureau du Conseil de Coordination du Programme, dès que possible. Le Conseil de Coordination du Programme passera en revue ces points de décisions sur la base de cette analyse lors de sa 39ème réunion;
- 7.21 Demande que l'ONUSIDA informe le Conseil d'ici au début d'octobre 2016 sur la manière dont il a l'intention de gérer le déficit budgétaire du Programme commun, en tenant compte de la décision 6.8 de la 37^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

Financement à moyen terme

7.22 Demande que le Programme commun définisse mieux ses fonctions de base essentielles, ainsi que les critères pour l'attribution différenciée au sein du Programme commun, pour présentation lors de la 40^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, et qu'il présente un budget pour 2018-2019 précisant les différentes sources de financement, qui fournisse un lien solide entre les ressources et les résultats, notamment le financement de base des Coparrainants;

4.3 UBRAF révisé pour 2016-2021

- 7.23 Rappelle les décisions 6.1 et 6.2 de la 37^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme qui a approuvé l'UBRAF 2016-2021 se composant du budget de base de US\$ 485 millions pour 2016-2017 et du budget et des allocations des Coparrainants et du Secrétariat ;
- 7.24 Prend note du rapport et des conclusions du groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme établi conformément à la décision 7.2 de la 36^{ème}

réunion du Conseil de Coordination du Programme d'« examiner et affiner le Cadre des résultats et des responsabilités et de présenter le Cadre des résultats et des responsabilités revu lors de la 38^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme » ;

- 7.25 Approuve l'UBRAF 2016-2021, définitif, mieux précisé et indiquant des priorités mieux définies sur la base des recommandations du groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme ;
- 7.26 Demande au Secrétariat d'informer la 39^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme sur les travaux continus visant à affiner l'UBRAF en tenant compte des objectifs fixés par la Déclaration politique 2016 sur le VIH et le sida et d'envisager de recourir à une expertise externe diverse et équilibrée sur le plan géographique, comme il convient ; et
- 7.27 Demande au Programme commun de fournir de plus amples informations dans les futurs rapports sur la manière dont les Coparrainants utilisent les fonds de l'UBRAF de base, et quels ont été les résultats obtenus ;

Point 5 de l'ordre du jour : Point sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines

8. *Prend note* du point sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines

Point 6 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA

9. *Prend note* de la déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA.

[Fin du document]